



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du mardi 15 juillet 2008***

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/2008

Reçu en Préfecture le :

**D - 20080393**

CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Mardi 15 juillet Deux mil huit, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*jusqu'à 17 H 05*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, M. Jean-Pierre GUYOMARC H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC (*à partir de 19 H 10*), Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN,

**Excusés :**

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Brigitte COLLET, M. Michel DUCHENE, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, Mme Ana Marie TORRES, M. Nicolas BRUGERE, Mme Wanda LAURENT, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

***Opération de renouvellement urbain de l'îlot Saint Jean.  
Projet d'avenant simplifié à la convention du 28 avril 2005  
avec l'ANRU. Autorisation de signature***

Mme Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En sa qualité de porteur de projet, la Ville de Bordeaux a signé le 28 avril 2005 la Convention du Projet de Rénovation urbaine de Bordeaux – Saint Jean qui définit les engagements respectifs de l'ensemble des partenaires, la Ville, l'Etat, l'ANRU, la Communauté Urbaine de Bordeaux, la Caisse de Dépôts et Consignations et la SA d'HLM Domofrance, notamment sur les points suivants :

- le programme subventionné par l'ANRU,
- les actions complémentaires ou d'accompagnement du programme,
- les engagements financiers des signataires

Comme c'est fréquemment le cas dans toute opération de cette envergure, le projet initial de Saint Jean a connu des évolutions qu'il faudra entériner par un avenant général ainsi que le prévoit la convention. Celui-ci devra être régularisé par tous les partenaires, en principe avant la fin de l'année 2008 et portera alors sur l'ensemble des éléments constitutifs de la convention d'origine (en particulier le suivi du plan de relogement, la gestion urbaine de proximité, les mesures d'insertion).

Dans cette attente et afin de ne pas retarder le financement de certains projets, il est nécessaire de signer un avenant simplifié qui confirme les changements intervenus sur le programme de la reconstitution de l'offre de logements.

En effet, certaines opérations identifiées à l'origine n'ont pu aboutir et sont remplacées par des projets nouveaux, d'autres ont été modifiées dans leur consistance.

Par ailleurs, cet avenant simplifié permet également d'acter la reconstitution de l'offre prévue à la convention :

- les 440 logements locatifs PLUS-CD démolis seront reconstruits sur site pour 188 logements et hors site pour 252 logements,
- le programme d'accession sociale à la propriété comprendra 81 logements pour 79 prévus.

Cet avenant simplifié n'a pas d'incidence sur les participations financières et ne nécessite pas l'intervention de tous les partenaires initiaux. En conséquence, les seuls signataires en seront la Ville de Bordeaux porteur du projet, l'Etat représentant l'ANRU et la SA d'HLM Domofrance.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à signer l'avenant simplifié n°1 du Projet de Rénovation Urbaine de Bordeaux – Saint Jean.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE  
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE  
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Elizabeth TOUTON  
Adjoint au Maire**

# Avenant simplifié n°1

## du Projet

### de Rénovation Urbaine

**Bordeaux – Saint**  
**Jean**

Ajouter logo Ville de Bordeaux



## **Convention de Rénovation Urbaine**

**BORDEAUX SAINT JEAN**

**Avenant simplifié N° 1**

## Préambule :

- Exposé des motifs :

Dans la convention de rénovation urbaine de Bordeaux Saint Jean signée le 28 avril 2005, il restait encore à localiser un certain nombre de logements de la reconstitution de l'offre.

Le présent avenant simplifié n°1 affiche le programme complet de reconstitution de l'offre.

- Exposé des signataires de l'avenant simplifié :

Il est convenu entre :

**L'agence Nationale pour la Rénovation Urbaine,**

Ci- après dénommée l'ANRU ou l'Agence, représentée par son délégué territorial

ET :

La commune de Bordeaux, représentée par son Maire Monsieur Alain JUPPE  
ci après dénommé le porteur de projet,

ET :

DOMOFRANCE , représenté par son Directeur Général Monsieur Philippe  
DEJEAN

ci après dénommé le maître d'ouvrage

- **Rappel juridique**

Vu le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du 20 mars 2007 ,

Par le présent avenant, la convention n° 020-720002-33039 pour la rénovation urbaine du quartier de Saint-Jean à Bordeaux, signée le 28 avril 2005 et son annexe financière signée sont modifiées comme suit :

**Modification n°1 :**

- Famille concernée : Démolition de logements sociaux

Les signataires de la convention conviennent que la date d'accusé réception du dossier d'intention est le 27 juin 2003, sachant que les dépenses liées aux pertes d'autofinancement ne sont prises en compte par l'ANRU qu'à partir du 1<sup>er</sup> août 2003, date de création de l'Agence.

**Modification n°2 :**

- Famille concernée : Construction de logements sociaux
- Objet : Localisation de la reconstitution de l'offre

Le nombre de logements en reconstitution de l'offre reste inchangé (440 PLUS-CD à 12% financés dans la convention et 440 PLUS-CD à 12% dans le présent avenant).

Les modifications portant sur la nature et la localisation des logements sont indiquées ci-dessous :

	OPERATIONS CONVENTION		INITIALE	OPERATIONS AVENANT RO N°1		
	PLUS CD	PLUS CD AA		PLUS CD	PLUS CD AA	ACCESSION
S Site	182		79	188		81
H Site	198	60		174	78	
Total	380	60	79	362	78	81
	<b>440</b>			<b>440</b>		

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

**Lignes initiales :**

Libellé de l'opération	Nbe Logts	Maitre d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Subvention ANRU	% Sub ANRU	Année de démarrage	Semestre - de démarrage
- <b>S/SITE - BX R. E. LEROY - 76 PLUS CD</b>	76	Domofrance	9 800 000	888 936	9%	2004	2
H/Site - BX R. Malbec - 17 PLUS CD	17	Domofrance	2 240 000	228 000	10%	2005	1
H/Site - BX R. des Faussets - 1 PLUS CD	1	Domofrance	60 000	7 000	12%	2005	2
H/Site - Diverses Acq. Amél. - 12 PLUS CD	12	Domofrance	1 595 000	219 000	14%	2005	1
H/Site - BX 474 Ave de Lattre de Tassigny - 18 PLUS CD	18	Domofrance	2 300 000	262 000	11%	2005	2
H/Site - Diverses Acq. Amél. - 12 PLUS CD	12	Domofrance	1 595 000	219 000	14%	2005	2
H/Site - BX Bacalan/Chantecrit - 40 PLUS CD	40	Domofrance	5 100 000	432 000	8%	2005	2
H/Site - BX R. Poujeau - 22 PLUS CD	22	Domofrance	2 400 000	296 000	12%	2005	2
S/Site - BX R. Saget - 48 PLUS CD	48	Domofrance	5 810 000	638 000	11%	2006	2
S/Site - BX R. Saget - 52 Accession	52	Domofrance	7 672 000			2006	2
H/Site - BX 25 R. Monier - 25 Plus CD	25	Domofrance	2 970 000	342 000	12%	2006	2
H/Site - Diverses Acq. Amél. - 12 PLUS CD	12	Domofrance	1 595 000	219 000	14%	2006	2
H/Site - BX (loc. à déterminer) - 20 PLUS CD	20	Domofrance	2 550 000	270 000	11%	2006	2
S/Site - BX R. Belle Etoile - 20 PLUS CD	20	Domofrance	2 420 000	266 000	11%	2007	2
H/Site - Diverses Acq. Amél. - 12 PLUS CD	12	Domofrance	1 595 000	219 000	14%	2007	2
H/Site - Gradignan La Clairière - 10 PLUS CD	10	Domofrance	1 391 000	207 000	15%	2007	2
H/Site - BX (loc. à déterminer) - 25 PLUS CD	25	Domofrance	3 188 000	337 000	11%	2007	2
S/Site - BX R. B. Etoile/Angle L. Malbec - 38 PLUS CD	38	Domofrance	4 600 000	506 000	11%	2008	2
H/Site - Diverses Acq. Amél. - 12 PLUS CD	12	Domofrance	1 593 000	219 000	14%	2008	2
H/Site - BX (loc. à déterminer) - 20 PLUS CD	20	Domofrance	2 550 000	270 000	11%	2008	2
S/Site- BX R. Belle Etoile - 27 ACCESSION	27	Domofrance	3 985 000			2008	2
Achat de Foncier (contrepartie Foncière) Terrain Quartier Belcier		Domofrance	600 000			2006	1

## Lignes modifiées :

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Nbe Logts</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Base de financement prévisionnel</b>	<b>Subvention ANRU</b>	<b>% sub ANRU</b>	<b>Année de démarrage</b>	<b>Semestre de démarrage</b>
H/Site - BX R. Malbec - 21 PLUS CD AA	21	Domofrance	2 723 900	392 692	14%	2005	1
H/Site - BX R. des Faussets - 1 PLUS CD	0	Domofrance	1	0			
H/Site-BX 106 c albret, 14-21 r judaïque- 13 PLUS CD AA	13	Domofrance	1 328 740	145 768	11%	2005	1
H/Site-BX 474 Av de Lattre de Tassigny- 18 PLUS CD	0	Domofrance	1	0		2005	2
H/Site-BX 13 R S Pomiers,139 R S Catherine- 8 PLUS CD AA	8	Domofrance	1 308 321	147 429	11%	2005	2
H/Site - BX Bacalan/Chantecrit - 49 PLUS CD	49	Domofrance	6 941 100	619 061	9%	2005	2
H/Site - BX R. Poujeau - 46 PLUS CD	46	Domofrance	6 850 209	699 800	10%	2005	2
- <u>S/ Site - BX R. Saget - 56 PLUS CD</u>	56	Domofrance	7 226 729	666 570	9%	2006	2
<u>S/ Site - BX R. Saget - 39 Accession</u>	39	Domofrance	3 060 091	0		2006	2
<u>H/ Site - BX 25 R. Monier - 25 Plus CD</u>	0	Domofrance	1	0			2
<u>H/ Site 16 R Bouquière, 15 R F. Etobon - 11 PLUS CD AA</u>	11	Domofrance	1 165 113	157 910	14%	2006	2
- <u>H/ Site - BX R P Lafarque - 5 PLUS CD AA</u>	5	Domofrance	807 249	78 631	10%	2006	2
<u>S/ Site - BX R. Belle Etoile - 28 PLUS CD</u>	28	Domofrance	4 608 851	404 236	9%	2007	2
<u>H/ Site - BX R G Mandel - 8 PLUS CD AA</u>	8	Domofrance	1 444 000	132 682	9%	2007	2
- <u>H/ Site - Gradignan La Clairière - 10 PLUS CD</u>	0	Domofrance	1	0		2007	2
<u>H/ Site - 96 R des Pins Francs - 25 PLUS CD</u>	25	Domofrance	3 902 158	428 314	11%	2007	2
<u>S/ Site - BX R. B. Etoile/Angle L. Malbec - 28 PLUS CD</u>	28	Domofrance	4 097 000	347 000	8%	2008	2
<u>H/ Site - BX 48 R de l'Arsenal - 8 PLUS CD AA</u>	8	Domofrance	1 760 000	197 505	11%	2008	2
<u>H/ Site- BX allée de Boutaut - 54 PLUS CD</u>	54	Domofrance	7 422 219	685 302	9%	2008	2
<u>S/ Site- BX R. Belle Etoile - 42 ACCESSION</u>	42	Domofrance	2 112 180	0		2008	2
<u>Achat Foncier(contrepartie Foncière) Terrain Quartier Belcier</u>		Domofrance	600 000			2006	1
<u>H/ Site - BX 48 R Judaïque - 4 PLUS CD AA</u>	4	Domofrance	640 000	53 100	7%	2008	2

Le présent avenant simplifié est signé par :

Fait à Bordeaux, le

**Le porteur de projet**

**La ville de Bordeaux**  
Représentée par son Maire

Alain JUPPE

**L'Etat**

Représenté par le préfet de la Région Aquitaine,  
Préfet de Gironde  
Délégué Territorial de l'Agence National de  
Rénovation Urbaine

**Le Maître d'ouvrage**

**DOMOFRANCE**  
Représenté par son Directeur

Philippe DEJEAN